M. Lawrence: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est sûrement mépris sur le sens de mon observation. Je voulais dire que nous avons des exigences plus rigoureuses que celles du traité de non-prolifération. Je demande au ministre si le gouvernement croit sincèrement que le mode de garanties et le personnel d'inspection de l'AIEA sont suffisants, puisque nous posons des exigences plus rigoureuses.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense toujours que le député se trompe. S'il veut savoir si j'ai une opinion négative à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique, je ne crois pas que les Affaires extérieures, mon ministère ni la Commission de contrôle de l'énergie atomique ait fourni quelque renseignement qui permette de mettre en doute la compétence de cette agence ni sa volonté de remplir ses fonctions.

LE LOGEMENT

LES IMMEUBLES À DIVIDENDES LIMITÉS—LES MAJORATIONS DE LOYERS ET LA HAUSSE DES COÛTS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de l'habitation. Étant donné que la hausse du coût de l'habitation en mai, mois des déménagements, a été la plus forte depuis un an et comme le ministre a déclaré à la Chambre qu'il ne peut freiner la hausse de l'intérêt ni accroître le nombre des logements, quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre plus précisément pour s'assurer que les majorations de loyers dans les projets à dividendes limités au Canada correspondront effectivement à la hausse réelle du coût, conformément à la mesure législative?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en effet je me suis entretenu samedi avec l'Association des locataires dans les projets à dividendes limités de Toronto. Nous surveillons de très près cette situation. La SCHL examine et vérifie toutes les hausses. Nous voulons tous être convaincus, y compris les locataires, que les majorations correspondent bien à la hausse des coûts. Les locataires sont disposés à payer des coûts plus élevés mais non pas gonflés. Nous essayons d'adopter des mesures visant à convaincre tout le monde qu'il ne s'agit que d'une hausse des coûts.

• (1420)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre ne sera peut-être pas étonné d'apprendre que j'étais présent à la réunion de samedi, et c'est ce qui explique ma question. Lors de cette réunion, on a fait remarquer que la hausse présumée des coûts qui se répercute sur les locataires, ceux-là mêmes avec lesquels il s'est entretenus, ne s'est pas produite mais que c'est simplement le prétexte qu'on invoque pour réclamer des majorations de loyers. Je voudrais que le ministre me dise de quel processus d'inspection dispose le gouvernement pour veiller à ce que les locataires ne soient pas en fait victimes de la rapacité des propriétaires. Quelles méthodes d'inspection le gouvernement a-t-il à sa disposition pour le moment, et à la suite de ses entretiens de samedi, quelles nouvelles mesures ou projets compte-t-il mettre en œuvre pour faire en sorte que justice soit faite à ces locataires?

Questions orales

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'entendre le terme «prétendue» dans la bouche du chef du NPD, parce que ce sont en fait des allégations dont on essaie de prouver la validité. Je ne dispose d'aucune solution magique me permettant de régler instantanément le problème; mais je puis l'assurer que nous en sommes probablement capables de ce côté-ci de la Chambre. Nous nous engageons dans des consultations avec les associations de locataires et avec la SCHL pour nous assurer que nous mettons bien au point un système de surveillance susceptible qui convainque vraiment tous les intéressés que ces prix sont effectivement justifiés. Le problème me préoccupe tout autant que les locataires et le chef du NPD.

LE REJET DU PROJET QUINPOOL À HALIFAX—LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE EN MATIÈRE DE LOGEMENT À BON MARCHÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au sujet des logements à prix modique, et je fais allusion plus particulièrement à un projet de ce genre qui vient d'être rejeté il y a quelques jours à Halifax. Le bureau régional de la SCHL à Halifax a décidé de ne pas approuver le projet Quinpool qui allait justement permettre de fournir des logements sans but lucratif. Le ministre nous dirait-il si cette décision témoigne de la nouvelle politique de la SCHL dans cette région à l'égard des logements sans but lucratif et qui consisterait à favoriser la construction de logements plus coûteux et à plus forte densité pour les gens à revenus supérieurs? Cette décision reflète-t-elle une nouvelle politique générale dans ce domaine, ou ne s'applique-t-elle qu'au projet Quinpool? Dans ce dernier cas, le ministre est-il disposé à intervenir pour renverser la décision?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le projet Quinpool est un projet particulier qui est traité en fonction de son utilité. Je me suis entretenu ce matin avec les hauts fonctionnaires de la SCHL au sujet de la situation générale du logement à Halifax. Il y a des priorités, et les miennes consistent sûrement à aider le plus possible les gens à revenu faible. Voilà quelle doit être la priorité. Le besoin est grand partout, mais il l'est plus pour ces derniers, et c'est leur situation qui doit rester prioritaire.

[Français]

LE CODE CRIMINEL

LES MESURES CONTRE CEUX QUI FONT DE LA PUBLICITÉ FAVORISANT L'ACCÈS À L'AVORTEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable premier ministre suppléant.

Étant donné que des journaux publient des annonces incitant à l'avortement, et que ce genre d'annonces va directement à l'encontre de l'article 159, paragraphe 2, alinéa (c) du Code criminel, le premier ministre suppléant peut-il dire si le gouvernement entend prendre des mesures contre les gens qui violent la loi, au détriment du climat moral du pays?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député sait que l'application du code pénal relève des provinces et que le procureur géné-